

RMC

RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT

## PROFITEZ DES AVANTAGES EXCLUSIFS QUI VOUS SONT RÉSERVÉS

Vous êtes militaire ayant servi en OPEX et souhaitez préparer votre retraite au mieux en réduisant vos impôts ? Bénéficier d'une rente à vie, tout en pouvant transmettre un capital à vos proches ? Un contrat d'exception vous est réservé : la **Retraite Mutualiste du Combattant (RMC)**.

Au-delà de ses avantages fiscaux exclusifs, la RMC permet également de profiter d'une **majoration versée par l'État** ainsi que d'une **accessibilité unique** : pas de conditions d'âge, ni de santé, le tout cumulable avec les autres systèmes de retraite.

## LE RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE AU SERVICE DE VOS INTÉRÊTS...

1

Des avantages  
fiscaux exclusifs

2

Un contrat accessible  
et souple

3

Deux régimes  
au choix  
pour constituer  
votre rente

4

Un conseiller  
mutualiste à votre  
écoute

Créée il y a plus de **100 ans**,

la RMC est réservée aux militaires  
ou civils, titulaires de la carte du combattant  
ou du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN),  
ainsi qu'aux victimes de guerre.

**En tant que militaire  
ayant servi en OPEX,**  
profitez d'une rente à vie majorée par  
l'État et d'avantages fiscaux uniques.



## 100% ACCESSIBLE

- Zéro frais sur versement.
- Souscription à tout âge, sans questionnaire médical.
- Ouvert quel que soit le taux d'imposition, permettant de faire baisser le revenu fiscal de référence et donc de bénéficier d'éventuelles exonérations fiscales et aides sociales.
- Versements libres ou programmés (minimum de 80 € par an).

## 5 AVANTAGES EXCLUSIFS

- Majoration de 12,5% à 60% de votre rente par l'État\*\*.
- Versements déductibles du revenu imposable\*.
- Rente exonérée de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux\*\*.
- Revalorisation annuelle de la rente par l'État pour compenser en partie les effets de l'inflation.
- Cadre fiscal de l'assurance vie si transmission d'un capital en cas de décès.

## 2 RÉGIMES AU CHOIX POUR CONSTITUER VOTRE RENTE

- **RÉGIME À CAPITALS RÉSERVÉS :** versement d'une rente moins élevée tout en profitant de la transmission d'un capital en cas de décès.

**100% des primes versées garanties\*\*\***

**Doublement du capital versé aux proches sous certaines conditions**

- **RÉGIME À CAPITALS ALIÉNÉS :** versement d'une rente plus élevée, sans capital versé aux proches en cas de décès.

## 100% CUMULABLE AVEC LES AUTRES SYSTÈMES DE RETRAITE

- Retraite du combattant (nouvellement appelée allocation de reconnaissance du combattant).
- Contrat de retraite Madelin.
- Plan d'Épargne Retraite (PER).

\*Dans la mesure où le versement permet l'acquisition d'une part de rente majorée par l'État et selon la législation en vigueur.

\*\*Dans la limite du plafond de rente majorable fixé par l'État.

\*\*\*Applicable aux versements effectués avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et ceux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

lafrancemutualiste.fr    

La France Mutualiste, mutuelle du Livre II du Code de la mutualité – SIREN 775 691 132 – Tour Pacific – 11-13 cours Valmy 92977 Paris La Défense Cedex. Création : 109 L'AGENCE - Crédit photos : Adobe Stock.



**UN INTERLOCUTEUR  
À VOTRE ÉCOUTE**

FAC0523DMC/EM34 – Août 2023  
Imprimé en France, avec de l'encre végétale, sur papier PEFC  
issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.  
Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique.

